

Procès-verbal d'une séance extraordinaire de la Municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet tenue le 23 juillet 2015 à 19H00 à la salle municipale sise au 8 Montée Mgr Martel à laquelle étaient présents :

Son honneur la maire Mme Irène Nadeau, la conseillère Colleen Griffin, Émile La Salle et Mario Tremblay.

Absents : Jean-Louis Corriveau et Richard La Salle.

Était également présent : M. Michael Derouin

## **ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PLAN DE LOCALISATION
4. MUR DE SOUTIEN
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres présents accusent réception de l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour conformément à l'article 152 de code municipal.

### **175-2015 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par Émilie La Salle

Et résolu unanimement que cette séance soit ouverte à 19H00. Le quorum est confirmé.

**Adoptée**

### **176-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Colleen Griffin

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

### **177-2015 MÛR DE SOUTIEN-2015 PLAN DE LOCALISATION**

Proposé par Mario Tremblay

Et résolu unanimement que cette municipalité retienne les services de M. Michel Fortin, ag afin de préparer un plan de localisation sur le lot 3 351 683. La municipalité désire connaître où se situe le mur de soutien.

Je, Jacques Mantha, secrétaire-trésorier dg certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le comte général de la municipalité pour acquitter la dépense projetée par le conseil et émet le certificat de crédits nécessaires.

**Adoptée**

**178-2015 MUR DE SOUTIEN**

Proposé par Émilie La Salle,

Et résolu unanimement que cette municipalité retienne les services de Campbell's Bay Ciment et Michael Derouin afin de refaire le mur de soutien sur le lot 3 351 683 en béton. Le coût des travaux s'élèvent à 33,290.00 plus les taxes

Je, Jacques Mantha, secrétaire-trésorier dg certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le compte général de la municipalité pour acquitter la dépense projetée par le conseil et émet le certificat de crédits nécessaires.

**Adoptée**

**179-2015 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Colleen Griffin

Et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19H20.

**Adoptée**

---

**Irène Nadeau, maire**

---

**Jacques Mantha, sec-très. dg**